



## Communiqué INDECOSA-CGT

Réseaux bancaires et postaux  
Pensons aux populations et aux territoires fragiles  
Et n'oublions pas les personnels.

27 mars 2020

**L'INDECOSA-CGT (association de consommateurs) prend l'initiative d'appeler au rassemblement et à l'unité la plus large :**

- **L'ensemble des associations de consommateurs,**
- **L'ensemble des fédérations syndicales de la banque et de la Poste,**
- **L'ensemble des syndicats de la Banque de France.**

**Pour porter ensemble des exigences communes auprès des pouvoirs publics, de la profession bancaire, de la Banque postale et de la Banque de France.**

En effet, le Premier ministre a indiqué que les agences bancaires étaient des « commerces essentiels » et devaient donc rester ouvertes durant la période de confinement.

Dans les faits, chaque réseau bancaire décide unilatéralement de l'ouverture ou de la fermeture de ses agences sans la moindre coordination entre les réseaux. D'autre part, seuls environ 20% des bureaux de poste sont restés ouverts.

La Poste vient de se voir renouveler, il y a quelques jours, sa mission d'accessibilité bancaire (*le Livret A jouant, au profit des plus modestes, un rôle de quasi compte bancaire permettant, notamment, le versement des minimas sociaux*).

Le ministère des Solidarités vient d'indiquer à l'AFP, jeudi 26 mars, que le versement des aides sociales sera effectué avec deux jours d'avance au mois d'avril (*samedi 4 au lieu du lundi 6 avril*) pour ne pas pénaliser les allocataires qui doivent retirer leur argent dans les banques, dont le fonctionnement peut être perturbé en raison du coronavirus mais aussi pour permettre d'anticiper "*les déplacements dans les agences bancaires pour éviter de longues attentes et des difficultés pour respecter les règles de distance sociale*".

Les banques, qui bénéficient actuellement d'un soutien très puissant des pouvoirs publics, ont pris un certain nombre d'engagements en direction des entreprises mais n'ont pris aucun engagement – au niveau de l'ensemble de la profession – au bénéfice des particuliers dont beaucoup risquent de subir des frais bancaires dus à des découverts générés par une situation financière difficile en lien direct avec la crise que nous connaissons. Nous savons déjà que les engagements pris par la profession bancaire, en matière de plafonnement des frais bancaires et d'accès à l'offre spécifique pour la clientèle fragile, ne sont pas respectés par tous les établissements.

Compte tenu du nombre d'agences bancaires fermées et du nombre de bureaux de poste inaccessibles aujourd'hui, l'accès aux espèces ne plus être considéré comme garanti en période de confinement, sur l'ensemble du territoire national, notamment pour la clientèle ne disposant d'aucun moyen de paiement dématérialisé.

Enfin, nous constatons que la décision du Premier ministre de considérer les agences bancaire comme « commerces essentiels » n'a pas conduit l'ensemble des réseaux bancaires et la Poste à assurer la sécurité sanitaire de l'ensemble des personnels concernés. La dotation en masques et en gel hydro alcoolique est très variable d'une agence ou d'un bureau à l'autre et la désinfection des locaux est le plus souvent inexistante. Les distributeurs automatiques de billets ne font pas l'objet de désinfection systématique et régulière.

**Nous appelons les pouvoirs publics à réunir d'urgence les associations de consommateurs, les Fédérations syndicales du secteur bancaire et du secteur postal, ainsi que les syndicats de la Banque de France afin :**

- De garantir que les directions concernées donneront satisfaction aux demandes syndicales et des associations de consommateurs relatives à la sécurité sanitaire de l'ensemble des personnels concernés et du public fréquentant agences et bureaux de poste,
- De procéder, dans chaque département, à la nécessaire coordination entre la Banque de France, les réseaux bancaires et la Poste afin de garantir l'accès aux « opérations essentielles » pour la clientèle, en période de confinement, et prioritairement l'accès aux espèces sur l'ensemble du territoire national. Les opérations purement commerciales ne peuvent plus être considérées comme « essentielles » et doivent être reportées sans délai au nom du principe de précaution pour les particuliers et les personnels,
- De plafonner - pour toute la durée de la période de confinement et pour toute la clientèle particulière sans exception - les frais d'incidents bancaires à 20 euros par mois (ce qui correspond au plafond appliqué par les clients titulaires de l'offre spécifique clientèle fragile),
- De définir les facilités bancaires (notamment au niveau des découverts) dont pourra bénéficier la clientèle particulière qui serait confrontée à des difficultés de trésorerie (selon le même principe que celui qui est appliqué aux entreprises) en prenant pour référence le taux d'intérêt légal applicable aux particuliers (actuellement fixé à 0,87%)

**L'INDECOSA-CGT (association de consommateurs) renouvelle son vœu de rassemblement et d'unité la plus large, en direction des associations de consommateurs, des fédérations syndicales de la banque et de la Poste et de l'ensemble des syndicats de la Banque de France, pour porter ensemble ces exigences communes auprès des pouvoirs publics, de la profession bancaire, de la Banque postale et de la Banque de France.**

## **Contact**

**Bernard FILLIAT, 06 88 55 20 79**